



GOVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Paris, le 27 décembre 2021  
N°1848

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### La refonte des services en ligne dès 2022 pour simplifier la vie des entreprises et des entrepreneurs

La qualité de l'information et de l'orientation offertes aux entreprises et la simplicité des formalités publiques sont un enjeu majeur d'accompagnement et de développement du tissu économique. Toutefois, certaines de ces informations et formalités sont encore éparpillées sur de nombreux sites publics, parfois denses, méconnus ou mal référencés. Cette situation engendre un manque de lisibilité et de fluidité dans la recherche d'informations et la réalisation des démarches en ligne par les entreprises et les entrepreneurs et ces nombreux canaux d'informations ne permettent pas toujours d'identifier les sources officielles de l'Etat.

Aussi, poursuivant sa volonté d'accompagner les entreprises dans leurs démarches, le Gouvernement lancera début 2022 un ambitieux plan de simplification des services en ligne dédiés aux professionnels. Trois nouveaux sites en ligne regrouperont les services permettant aux entreprises :

- **de s'informer et d'être orientées** avec le nouveau site *entreprendre.service-public.fr* qui sera le centre d'information et d'orientation de référence dédié aux quelques 4 millions de créateurs et chefs d'entreprises. Le site regroupera, autour de ressources fiables, actualisées, personnalisées et gratuites, l'ensemble de l'information utile et des outils pour créer, conduire et développer leur activité économique au quotidien,
- **de réaliser leurs formalités** avec le nouveau site *formalites.entreprises.gouv.fr* qui centralisera l'ensemble des formalités administratives à accomplir pour immatriculer, modifier ou cesser son activité ou encore déposer ses comptes, quel que soit son secteur. Concrètement, ce site mutualisera les ressources d'une dizaine de sites différents issus notamment des Centres de Formalités des Entreprises (CFE), et se substituera à eux à compter du 1er janvier 2023,
- **de déclarer et payer** avec le nouveau site *portailpro.gouv.fr* qui simplifiera et unifiera les démarches de déclaration et de paiement des professionnels en leur permettant d'accéder, au sein d'un seul et même espace, aux services proposés à la fois par les impôts, les Urssaf et la Douane. Conçu comme un outil de pilotage et de gestion du quotidien, il permettra à l'entrepreneur d'effectuer simplement l'ensemble des démarches fiscales, douanières et sociales. Grâce à un identifiant unique, le chef d'entreprise ou son mandataire pourra suivre sa situation en temps réel synthétisée dans un unique tableau de bord. Il pourra également dialoguer grâce à une unique messagerie sécurisée avec les services publics concernés : Urssaf, Douanes ou Finances Publiques.

Cette action d'ampleur de simplification de l'environnement numérique des entreprises a été conduite en collaboration avec les créateurs et chefs d'entreprises et l'ensemble des administrations et organismes partenaires de l'Etat qui participent, chaque jour, à la création et au développement de l'activité économique française.

*Selon le Gouvernement : « Pour faciliter la vie des entreprises, l'Etat continue d'améliorer et de simplifier l'environnement numérique des créateurs et des chefs d'entreprises, et de mutualiser les informations entre les différentes administrations pour proposer des services plus pratiques, plus simples, plus rapides. La refonte de ces sites en ligne en est la preuve et s'inscrit dans une vision à long terme d'amélioration continue des services digitaux proposés aux entrepreneurs.*

**Contact presse :**

Cabinet de Bruno Le Maire	01 53 18 41 13	<a href="mailto:presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr">presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr</a>
Cabinet d'Eric Dupond-Moretti	01 44 77 63 15	<a href="mailto:secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr">secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr</a>
Cabinet d'Olivier Véran	01 40 56 60 60	<a href="mailto:sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr">sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr</a>
Cabinet de Julien de Normandie	01 49 55 59 74	<a href="mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr">cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr</a>
Cabinet d'Olivier Dussopt	01 53 18 45 26	<a href="mailto:presse.mcp@cabinets.finances.gouv.fr">presse.mcp@cabinets.finances.gouv.fr</a>
Cabinet de Jean-Baptiste Lemoyne	01 53 18 46 41	<a href="mailto:presse.pme@cabinets.finances.gouv.fr">presse.pme@cabinets.finances.gouv.fr</a>